

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3263

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguot, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3263**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) a pour but de concevoir et mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à favoriser l'insertion économique des personnes et plus particulièrement celles qui sont en difficulté, au sens de la loi contre les exclusions. Elle doit aussi contribuer au développement économique sur les territoires de la Conférence locale des maires : Bron, Chassieu, Mions et Saint Priest.

Dans ce sens, elle appuie les dispositifs publics pour l'emploi et le développement local, dans le champ de l'économie marchande et de l'économie solidaire et sociale. Elle mène des actions soit directement, soit par voie de convention avec d'autres opérateurs spécialisés. Elle met en œuvre un accompagnement du public vers la formation et l'emploi durable et, notamment, en mettant en place des actions de soutien et d'aide à l'émergence d'initiatives sociales et économiques (création d'activités et d'entreprises) et en favorisant par ses actions, le recrutement par les entreprises du bassin d'emploi, des personnes faiblement qualifiées ou exclues du marché de l'emploi. Elle travaille ainsi particulièrement sur les Communes de Saint Priest et de Feyzin.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des entrepreneurs dans les quartiers en politique de la ville, et pour son implication dans le réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE).

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011 et bilan

Par délibération n° 2011-2290 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 897 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2011.

Le bilan de l'activité de l'ASPIE, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- site de Saint Priest

267 porteurs de projets ont été accueillis (+ 19 % par rapport à 2010) dont 90 femmes et 177 hommes. 46 entreprises ont été créées : 11 dans le domaine du commerce, 10 dans le domaine des services, 24 dans le domaine de l'artisanat et un dans le domaine des professions libérales. Sur les 46 entreprises, 12 ont été créées sur le territoire de Saint Priest en zone urbaine sensible (ZUS), soit 26 % en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS),

- site de Feyzin

33 porteurs de projets ont été accueillis, dont 20 hommes et 13 femmes. 7 entreprises ont été créées dans les domaines suivants : agent commercial dans le nettoyage, électricien, vente de pièces de rechange industrielles, psychologue, nettoyage de véhicules, réparation de vélos et onglerie. Sur ces 7 entreprises, 6 ont été créées sur le territoire de Feyzin. Parmi ces personnes accueillies, 52 % habitent en quartier CUCS.

Les actions poursuivies par l'ASPIE sur le site de Saint Priest et de Feyzin présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

Le nombre de personnes accueillies, ainsi que le nombre de créations sur les 2 sites, sont supérieurs aux prévisions initiales.

Par ses missions d'accueil et d'accompagnement en quartier prioritaire, l'ASPIE favorise l'insertion professionnelle et l'émergence d'activités petites et moyennes entreprises (PME)/petites et moyennes industries (PMI), souvent à destination d'un public ayant un faible niveau de qualification. L'ASPIE favorise le dynamisme entrepreneurial dans les quartiers.

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

- Site de Saint Priest

L'ASPIE projette d'accueillir et d'accompagner un nombre de porteurs de projets identique à celui de 2011 (minimum 120). L'accompagnement se construira autour d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonction des besoins du bénéficiaire : premier entretien, diagnostic approfondi, accompagnement ante et post-crétion.

- Site de Feyzin

L'ASPIE projette d'accueillir et d'accompagner 18 porteurs de projets. L'accompagnement se construira autour d'entretiens individuels et/ou collectifs en fonction des besoins du bénéficiaire, selon la même méthodologie que celle présentée ci-dessus pour le site de Saint Priest.

Budget prévisionnel 2012 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat en €

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	815	Etat-Politique de la ville	7 600
services extérieurs	3 051	Communauté urbaine de Lyon	18 000
autres services extérieurs	10 183	Ville de Saint Priest	68 781
impôts et taxes	5 609	Ville de Feyzin	2 100

charges de personnel	74 637	Fonds européen de développement régional (FEDER)	1 500
charges financières	592	contributions volontaires en nature	11 835
charges exceptionnelles	510		
dotations aux amortissements	208		
charges fixes de fonctionnement	2 376		
contributions volontaires en nature	11 835		
Total	109 816	Total	109 816

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 000 € au profit de l'association ASPIE pour son programme d'actions 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'Association San Priote pour l'insertion et l'emploi (ASPIE) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association ASPIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.